



Méthodes de déroulement du diagnostic initial

La démarche proposée par le CAFOC s'adresse à tous les organismes de formation soumis aux exigences de certification QUALIOPi.

Avant tout engagement, un entretien permettra de définir les contours de la demande.

La phase diagnostic est donc primordiale afin de déterminer le plan d'actions et les modalités d'accompagnement, il est organisé en 3 étapes.

- La première étape du diagnostic sera réalisée à distance avec un questionnaire qui permettra de positionner l'organisme au regard des exigences de certification et d'autre part de cibler des points forts, points spécifiques à vérifier sur site au cours de la seconde étape.
- La seconde étape concerne un audit sur site, réalisé sur une demi-journée, par échantillonnage ciblé et sera mené dans une dynamique de conseil. Il mobilisera différents acteurs de l'organisme et sera le cas échéant une première expérience d'audit
- Une réunion de cadrage constituera la dernière étape du diagnostic, elle devra permettre l'élaboration d'un plan d'actions.

La phase accompagnement vise l'appropriation de la démarche par les équipes et l'autonomie vers l'amélioration continue. 4 séances minimum seront alternées avec un accompagnement à distance comprenant des modules formatifs relatifs à chacun des critères du référentiel QUALIOPi.

- La première réunion mobilisera une équipe « Animation qualité ». Cette réunion visera l'initiation aux démarches d'amélioration continue, à l'approche processus, permettant de faire le lien entre les activités de l'organisme de formation et les exigences du référentiel, en lien avec le plan d'actions préalablement défini.
- Les 2 séances suivantes seront définies pour un suivi de la mise en œuvre du plan d'actions, elles pourront comprendre des séances d'analyse de causes des dysfonctionnements, d'aide à la gestion documentaire, d'animation d'une réunion de revue (de direction ou de conception), ...
- La dernière réunion permettra de revisiter l'ensemble des travaux réalisés, de faire un état des lieux et de définir les attendus pour une conformité optimale en vue de l'audit interne.

Un Audit Préparatoire à la Certification sera réalisé dans les conditions exactes d'un audit de certification. Cet audit préparatoire sera mené sans démarche de conseil pendant les entretiens, il s'agira d'une mesure de conformité. La démarche conseil sera, quant à elle, présente au moment de la réunion de clôture et dans le rapport d'audit. Avec un état des points forts, points sensibles et éventuellement écarts, ce rapport comprendra des axes et pistes d'amélioration.

Usage d'outils numérique dans la prestation

La phase diagnostic comprend une première étape à distance sur une plateforme numérique accessible sans restriction technique.

Dans la phase d'accompagnement, différents modules formatifs, d'évaluation, d'auto-évaluation, seront réalisés à distance. Les productions et outils divers seront également partagés via une plateforme.

Durée indicative de la prestation

Selon les caractéristiques de l'organisme et, de son niveau d'intégration des exigences qualité, les durées d'accompagnement et d'audit préparatoire à la certification peuvent être revues à la hausse (selon les modalités définies par décret).

Ainsi, les durées ci-dessous sont définies comme durée de base, devant être mises en œuvre sur une amplitude maximale de 4 mois.

Diagnostic : 1 jour

Accompagnement : 2 jours

Audit préparatoire à la certification : 1 jour

La prestation complète sera donc réalisée dans un minimum de 4 jours de présentiel et distance.

Suites possibles de la prestation

Les organismes accompagnés pourront en fonction de leurs besoins, mobiliser les services du CAFOC avec des actions diverses telles que :

- L'accompagnement au cours de l'audit de certification, l'aide à l'analyse des résultats, à l'analyse des causes des écarts éventuels, le soutien au plan d'actions, ...
- La formation de formateurs : démarches d'ingénierie de formation, élaboration d'un scénario pédagogique, évaluation en formation (des acquis, des dispositifs) ; ...
- La formation qualité : référent qualité, auditeur interne, ...
- Les audits conseil, ...

Cout indicatif de la prestation

La prestation d'accompagnement fera l'objet d'une convention précisant le déroulement des phases et les possibilités de réajustement.

Le coût de l'accompagnement de base est de 4 400,00€

Le coût de la journée d'intervention supplémentaire est de 950,00€

Les coûts comprennent les interventions sur site, les productions et l'accompagnement à distance, les déplacements, la mise à disposition des ressources numériques.